

S/ PRÉFECTURE de GRASSE

COMMUNE de SAINT VALLIER & THIEY

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour :

- SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
- PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
- CARTE COMMUNALE
- INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(1)

- DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.

AUTRES : Elaboration du Règlement Local de Publicité (R.L.P.)

relatif à :

Vu Le Commissaire Enquêteur
Odile BOUTELLER

(1) Cocher la case correspondante

OBJET DE L'ENQUÊTE

ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL de PUBLICITE (RLP)

ARRÊTÉ D'OUVRETURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 2024/41 en date du : 29/06/2024

de Monsieur le Maire de : M Jallier de Thiery

(1)

de Monsieur le Préfet de : /

(1)

Président de la

commission d'enquête :

Membres titulaires :

M. BOUTEREAU qualité
M. qualité
M. qualité
M. qualité
M. qualité

Membres suppléants :

M. qualité
M. qualité
M. qualité
M. qualité

Durée de l'enquête : 16 jours (seize)

Date d'ouverture : Lundi 18 Juin 2024 Date de clôture : Mardi 25 Juin 2024

Siège de l'enquête : Mairie de Saint-Jallier de Thiery

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :

Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h
Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h

CE REGISTRE D'ENQUÊTE

comportant: vingt huit (28) feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR OU PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

- Le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête recevra le public au siège de l'enquête :

le Mercredi 12 Juin 2024 de 9 heure 30 à 12 heure 00
le de 14 heure 00 à 17 heure 00
le Mardi 25 Juin 2024 de 9 heure 30 à 12 heure 00
le de 14 heure 00 à 17 heures 00
le de heure à heure

- Le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête recevra le public à (2)

le de heure à heure
le de heure à heure
le de heure à heure
le de heure à heure
le de heure à heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont mis à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête ou à la Préfecture de chaque département concerné.

Signature
Le Commissaire Enquêteur

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de).
(3) Rayer la mention inutile.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Lundi 10 juin 2024 - Neant

Mardi 11 juin 2024 - Neant

Mercredi 12 juin 2024 - Neant

Judi 13 juin 2024 - Neant

Vendredi 14 juin 2024 - Neant

Lundi 17 juin 2024 - Neant

Mardi 18 juin 2024 - Neant

Mercredi 19 juin 2024 - Neant

Judi 20 juin 2024 - Neant

Vendredi 21 juin - 2024 - Neant

Lundi 24 juin 2024 - Neant

Mardi 25 juin 2024 -

NEANT

Vu Le Commissaire Enquêteur
Odile BOUTEILLER

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e) Odile BOUTELLER déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du lundi 10 juin 2024

au mardi 25 juin 2024

Les observations consignées au (x) registre(s) sont au nombre de

de la page n° 2 à la page n° 2

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont

adressés par mes soins le à M le Maire de Saint-Vallée

de Thicy

A NICE

le 25 juin 2024

Signature

174.


Vu Le Commissaire Enquêteur
Odile BOUTELLER